### Réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2022 à 19h Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre mai 2022 à la Salle Desoubsdanes, sur convocation en date du 18 mai 2022 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents: M. VARACHAUD, SOURY, LATHIERE, NENERT, MARIE, BASSOT, GROLEAU, PATAUD, GARREAU, COTTIN,

Mmes CHABOT, CARDOSO, PINTO, CANELLAS, CARDINAL, DUDOUET, ILAHA-ITEMA

Excusée : Mme BOYER Absente : Mme ROULAUD

Procuration: Mme BOYER à Mme CARDOSO

Votants 18

Ouverture de la séance à 19h. Secrétaire : Mme CANELLAS

Monsieur le Maire ouvre la réunion et demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en hommage à François CHAULET, 1<sup>er</sup> Adjoint décédé le 17 avril 2022.

PV du 13/04/2022 : voté par 14 voix POUR et 3 Abstentions (absents lors de la séance) ; M. COTTIN non compté

## Dossier 1 : PV d'installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite du décès de M. CHAULET

A la suite du décès de M. CHAULET, élu sur la liste « Saint-Laurent avec vous demain », M. le Maire explique que conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Adeline FRANCHI appelée à remplacer M. François CHAULET au sein du Conseil Municipal n'a pas souhaité occuper ce poste par courrier du 24/04/2022. A sa suite M. Cyril COTTIN est donc appelé à remplacer M. François CHAULET au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, M. le Maire dit que compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15/03/2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral M. Cyril COTTIN est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Mme la Sous-Préfète sera informée de cette modification.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Cyril COTTIN en qualité de conseiller municipal.

# **Dossier 2 : Décision de suppression ou de maintien d'un poste d'Adjoint – Mise en œuvre** M. le Maire expose que par délibération n°1 du 27/05/2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 4 postes d'adjoints.

A la suite du décès de M. François CHAULET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint

Si le Conseil Municipal décide le maintien des 4 postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

#### M. le Maire propose au Conseil Municipal:

- De décider de l'élection d'un nouvel adjoint,
- Que l'adjoint à élire prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remontant alors dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 Abstentions accepte la proposition du Maire.

#### Dossier 3 : Election d'un nouvel Adjoint – Procès-Verbal

M. le Maire procède alors à l'élection d'un 4ème Adjoint et demande s'il y a des candidatures.

M. Jean-Claude LATHIERE est candidat.

Le Maire procède au vote.

Par 15 voix, 1 Nul et 2 Blancs, M. LATHIERE est proclamé Adjoint.

#### Dossier 4 : Désignation d'un représentant à la CLECT

M. le Maire informe l'Assemblée qu'elle doit désigner un nouveau représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes à la suite du décès de M. François CHAULET. Il propose de nommer Mme Aurélie CARDOSO. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette nomination par 17 voix POUR et 1 Abstention.

## Dossier 5 : Remplacement de M. CHAULET auprès du Syndicat-mixte Vienne-Gorre et dans les commissions communales

M. le Maire propose à l'Assemblée les changements suivants dans les commissions communales et dans divers organismes.

- Syndicat mixte Vienne-Gorre chemins ruraux : Mme CARDOSO, suppléante
- Commission des Finances : Mme Aurélie CARDOSO, Présidente
- Commission Loisirs-culture : Mme Aurélie CARDOSO, membre
- Commission Affaires scolaires : Mme Aurélie CARDOSO, Présidente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette nomination par 16 voix POUR et 2 Abstentions.

Mme CHABOT liste les différentes activités culturelles et sportives de l'été.

Fin de séance 19h45.